

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20240801-13 Du 08 janvier 2024 SIEL MAINTENANCE ÉCLAIRAGE STADE DE FOOT ADHÉSION COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°20232711-05 DU 27 NOVEMBRE 2023</p>
--	---	--

Nombre de membres		Date de la convocation	02.01.2024
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	02.01.2024
En exercice	15		
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

Absents : PITAVY Agnès (1)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**SIEL**  
**MAINTENANCE ÉCLAIRAGE STADE DE FOOT**  
**ADHÉSION COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC**  
**ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°20232711-05 DU 27 NOVEMBRE 2023**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 20232711-05 du 27 novembre 2023 il avait été décidé d'adhérer à la compétence éclairage public pour la maintenance de l'éclairage du stade de foot. Considérant le faible intérêt que présente cette mission, il demande aujourd'hui à l'assemblée de revenir sur sa décision

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Annule** sa délibération n°20232711-05 du 27 novembre 2023.
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 09 janvier 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance